



# DIRAP

## Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles en Vexin

Association 1901 enregistrée en sous préfecture de Pontoise n°10231

Siège social : Mairie 95810 Epiais Rhus

Adresse postale : Dirap 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Site : <http://dirap.org> e mail : [dirap@dirap.org](mailto:dirap@dirap.org)

### Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Vendredi 12 février 2010

L'assemblée générale extraordinaire de la Dirap s'est déroulée le 12 février 2010 à Boissy l'Aillérie, nous remercions la municipalité pour son accueil.

Présents : 25 – Pouvoirs : 83 - Nombre d'adhérents : 220 dont 8 associations, le quorum est atteint.

Le bureau était constitué de : Mmes Buteux, Kremer, Naivin, Mrs Batard, Baussac, Bouillon, Buteux, Deslandes, Gohin, Kremer, Arjakovsky. Fraimout

### Objet

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée pour se prononcer sur une modification des statuts de l'association permettant d'envisager toute action en justice en particulier la demande de nomination d'un expert.

### Proposition de résolutions

1) L'Assemblée générale extraordinaire de la DIRAP décide d'ajouter à l'article IV de ses statuts intitulé "Objet", la phrase suivante :

"Pour assurer efficacement la défense des intérêts de ses membres ainsi que des intérêts collectifs qu'elle s'est donnée pour mission de défendre, tels qu'ils sont énoncés à l'alinéa précédent, la DIRAP pourra, en cas d'échec des voies amiables, ou en cas d'urgence, exercer toutes actions en justice appropriées et habilite à cette fin son Conseil d'administration et son Président, en qualité de responsable légal, à les entreprendre, à les poursuivre et à y mettre fin dans les conditions énoncées à l'article XI".

2) L'Assemblée générale extraordinaire de la DIRAP décide d'ajouter à l'article XI de ses statuts intitulé "Présidence", après le 8e alinéa, après la phrase "Il la représente également en justice pour les actions décidées par le Conseil d'administration.", la phrase suivante :

"Il reçoit également du Conseil d'administration, le cas échéant à la majorité absolue des voix des membres présents et représentés, tout pouvoir pour compromettre et transiger".

3) L'Assemblée générale extraordinaire de la DIRAP donne mandat au Conseil d'Administration pour établir la version modifiée de ses statuts, la diffuser et la faire enregistrer.

**Les résolutions sont adoptées à l'unanimité.**

Le Président  
Jean Marc BUTEUX

Le Secrétaire  
Henri GOHIN